



MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Sports

Paris, le

- 2 JUIN 2021

SOUS-DIRECTION DU PILOTAGE ET DE
L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES
DU SPORT

BUREAU DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES DU SPORT
DS.1 A

AFFAIRE SUIVIE PAR : STEPHANIE HOCDE-LABAU
Téléphone : 01 40 45 95 03
MEL : STEPHANIE.HOCDELABAU@SPORTS.GOUV.FR

Messieurs les Présidents d'associations d'élus,

La crise sanitaire de la covid-19 et la succession des périodes de confinement et de restrictions ont eu de lourdes conséquences sur la pratique sportive et ont impacté fortement l'ensemble de l'écosystème du sport, notamment fédéral.

Pour accompagner les acteurs économiques dans la crise, le Gouvernement a mis en place des dispositifs de soutien économique inédits (Fonds de solidarité, prêt garanti par l'Etat, activité partielle, exonérations de cotisations sociales patronales, crédit d'impôt bailleur, prise en charge des coûts fixes, ...). En complément de ces aides de droit commun, des mesures sectorielles pour le sport ont été engagées (Fonds de solidarité de l'Agence nationale du Sport, Fonds de compensation pour les pertes de billetteries, ...). Le sport bénéficie aussi des mesures du plan de relance de l'Etat.

Pour le monde sportif amateur, touché par une forte baisse des adhésions¹, le Président de la République a annoncé le 19 mai dernier une aide exceptionnelle de 100 millions d'euros pour soutenir la prise massive de licences sous la forme d'un « Pass'sport ».

Le Pass'Sport représente une aide forfaitaire de 50 euros versée par l'Etat à une association pour réduire le coût de l'adhésion ou de la licence sportive prise par un jeune, en septembre, pour la saison sportive 2021-2022.

¹ Selon une enquête menée par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), 74% des clubs fédérés constatent une perte moyenne de 26% de licenciés et évaluent un déficit de recettes à 376 millions d'euros, dont 260 millions de pertes de cotisations et 116 millions de pertes de subventions, de partenariats, de billetterie, etc. Le sport fait partie des secteurs économiques les plus impactés.

Sont éligibles :

- les jeunes âgés de 6 à 18 ans bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire en 2021 (ARS), de 6 à 18 ans en situation de handicap bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) et de 16 à 18 ans en situation de handicap bénéficiant de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) , soit une cible de près de 5,4 millions de jeunes.

- les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées sur l'ensemble du territoire national et, exclusivement sur les territoires QPV, les associations agréées non affiliées et en particulier les associations socio-sportives. Les associations sportives scolaires relevant de l'USEP - UNSS - UGSEL ne sont pas éligibles au dispositif.

La mobilisation et la synergie entre les acteurs (collectivités, associations sportives, établissements scolaires, ...) font partie des conditions de réussite du déploiement de ce dispositif.

Le rôle des collectivités territoriales en tant qu'acteur de proximité est un atout majeur. De nombreuses collectivités se sont engagées dans des plans de relance en faveur des associations et c'est près de 33 départements et 7 régions qui ont déjà déployés par le passé ou plus récemment des dispositifs similaires au Pass'sport.

L'incitation par tous relais à une prise de licence dans une association volontaire est stratégique. Votre soutien, par votre réseau, à la promotion du dispositif Pass'sport au travers de la capacité des villes à mobiliser les structures associatives éligibles, à accompagner les familles par les centres sociaux, les centres communaux d'action sociale, les maisons des solidarités, est un atout essentiel.

Je vous remercie d'ores et déjà de votre engagement à faire de ce dispositif social et de relance une réussite et permettre ainsi aux enfants, aux familles et aux associations de vos territoires de bénéficier de cette aide financière en faveur de la reprise des activités sportives.

Veillez agréer, Messieurs les Présidents d'associations d'élus, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur des sports

Gilles QUÉNÉHERVE

